

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00487

Numéro SIREN : 383 780 889

Nom ou dénomination : COFIDEST AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002676

**"COFIDEST AUDIT"**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 96.000,00 Euros  
Siège social : 74200 THONON-LES-BAINS  
Arcopole A – 2 impasse de la Source  
383 780 889 RCS THONON

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le vingt-six avril, à dix heures,

Dans les locaux de la société "COFIDEST ANNECY" au 475 Route de Vernes, PRINGY à 74370 ANNECY,

Les associés de la Société "COFIDEST AUDIT" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président de la Société.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur René GARCIN préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur Cyrille FAYETTE assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 6.000 actions sur les 6.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, tous les associés étant présents, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la SARL Cyrille FAYETTE CONSULT aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur René GARCIN, démissionnaire.
- Nomination de Monsieur René GARCIN aux fonctions de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Cyrille FAYETTE, démissionnaire.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la lettre de démission de Monsieur René GARCIN de ses fonctions de Président, en prend acte, et décide de nommer en remplacement, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 et pour une durée indéterminée :

- **La société Cyrille FAYETTE CONSULT,**  
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social à 74200 THONON-LES-BAINS, 2 Impasse de la Source, Arcopole A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS sous le numéro 950 705 715, représentée par son gérant, Monsieur Cyrille FAYETTE.

Monsieur Cyrille FAYETTE, présent, déclare ès-qualité accepter lesdites fonctions, et satisfaire aux conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice de ce mandat.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la lettre de démission de Monsieur Cyrille FAYETTE de ses fonctions de Directeur Général, en prend acte, et décide de nommer en remplacement, sur proposition du Président de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 et pour une durée indéterminée :

→ **Monsieur René GARCIN**  
Né le 23 juillet 1958 à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)  
Demeurant au 5 rue des Savoyances à 74200 ANTHY-SUR-LEMAN

Monsieur René GARCIN, présent, déclare accepter lesdites fonctions, et satisfaire aux conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice de ce mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité prescrites par la loi et les règlements.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président,  
René GARCIN

Le Secrétaire,  
Cyrille FAYETTE

SARL Cyrille CONSULT

*"Bon pour acceptation des fonctions de Président"*

*Bon pour acceptation des fonctions de Président*

René GARCIN

*"Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"*

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*